



Cet ouvrage propose une mise en perspective sociolinguistique, historique et épistémologique visant à éclairer la manière dont s'articulent le « linguistique » et le « juridique ». Une étude approfondie de la longue tradition de théorisation des rapports entre « langue » et « droit » met d'abord à jour le déterminisme linguistique qui l'imprègne : la pensée juridique serait inextricablement liée à la langue de son expression. Ce déterminisme servant le plus souvent des mouvements d'affirmation identitaire contre l'autre, les fonctions et les implications éthico-politiques d'un rapport d'exclusivité trop souvent posé entre langue et droit mérite d'être interrogé : des manifestations récentes d'hostilité vis-à-vis du plurilinguisme juridique européen invitent en effet à être vigilant. L'ouvrage éclaire ensuite les raisons profondes de la solidité des objets construits que sont la « langue » et le « droit », et ceci du triple point de vue des représentations linguistiques, de l'histoire linguistique et juridique française, et des épistémologies disciplinaires – en droit et en sciences du langage. Dans le domaine juridique, on remarquera que la stabilisation de la relation signe/sens constitue un idéal s'exprimant chez les juristes à travers diverses représentations linguistiques. La recherche de la sécurité juridique peut expliquer une conception – majoritaire dans le monde du droit – du fonctionnement de la langue comme un système de rapports prédictibles, stables et homogènes. Cette représentation sera utilement mise en perspective historique : l'histoire des unifications linguistique et juridique montre en effet une étonnante synergie, la langue et le droit français se construisant conjointement, se « solidifiant » dans la perspective de l'édification stato-nationale. Les épistémologies disciplinaires ont logiquement été marquées par cette histoire intriquée, et cet ouvrage se propose de mettre en évidence les « anciennes et profondes affinités » existant entre sciences linguistiques et juridiques (Besse, 2000 : 737).

Mots clés : langue du droit, représentations linguistiques, déterminisme linguistique, histoire des unifications linguistique et juridique, épistémologie.

*Marc Debono est Maître de conférences en sciences du langage à l'Université François Rabelais de Tours où il mène ses recherches au sein de l'équipe PREFics-Dynadiv. Ses travaux, qui articulent didactique des langues-cultures et sociolinguistique, portent notamment sur le langage juridique et les rapports existants entre les domaines juridique et linguistique, ainsi que sur la question de l'interculturel dans les formations en FLE et de l'insertion socio-universitaire des étudiants étrangers venant suivre un cursus à l'université française. Plus récemment, il engage un travail sur l'histoire des épistémologies disciplinaires en didactique et en sociolinguistique, ainsi qu'une réflexion sur dispositifs didactiques distanciels. Il est actuellement responsable du Master 2 FLE/S à l'Université de Tours.*

Illustration de couverture : Giuseppe Arcimboldo, Le Juriste (1566). Huile sur toile. Exposé au Nationalmuseum de Stockholm.



ISBN : 978-2-8066-0770-6  
Dépôt légal : 2012/9202/769  
ID E.M.E. : E1045967  
Prix : 38,00 €



LANGUE ET DROIT  
Approche sociolinguistique, historique et épistémologique

Marc Debono

SCIENCES DU LANGAGE

Marc Debono

## LANGUE ET DROIT

Approche sociolinguistique, historique et épistémologique



Préface d'Anne-Marie Chabrolle-Cerretini



E.M.E.